

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriati DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 029-4078/18/CM

■ Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du budget supplémentaire 2018 du Territoire du Pays d'Aix MET 18/7418/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 14 décembre 2017, le Budget Primitif 2018 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif

1 – Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)

Le vote du compte administratif 2017 laisse apparaître un excédent global de clôture de 69.461,60 €. Le présent budget supplémentaire permet de :

- reprendre le résultat de la section d'exploitation (+69.461,60 € sur la nature 002) ;
- affecter ce résultat au financement de dépenses supplémentaires :

Fourniture de petit entretien (chapitre 011 – nature 6063) : + 69.461,60 €

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

Autres charges exceptionnelles – reversement subventions (chapitre 67 – nature 678) : +200 000 €
Autres produits exceptionnels – remboursement subventions (chapitre 77 nature 778) : +200 000 €

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
269.461,60 €**

La section d'investissement n'est pas mouvementée

2 – Service Public d'Elimination des Déchets (S.P.E.D.)

Après vote du compte administratif 2017, l'affectation du résultat à constater au Budget Supplémentaire est la suivante :

→	Résultat de fonctionnement reporté (01/002) :	+ 5 431 892,87€
-	Solde d'exécution de la section d'investissement (01/001) :	- 1 004 526,22 €
-	Excédent de fonctionnement capitalisé (01/1068) :	+ 2 223 000,00 €

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018**

Le tableau détaillé relatif au Budget Supplémentaire 2018 du S.P.E.D. est joint en annexe au présent rapport.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
6 188 975,87 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
1.200.000,00 €

3 – Budget Annexe de l'Aménagement

Le vote du compte administratif 2017 laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement reporté (01/002) : - 12.847,52 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement (01/001) : 415.335,81 €

Aussi, il convient d'ajuster les écritures de stock de la manière suivante :

- Variation des encours de stock de production (71355) + 12.847,52 €
- Travaux (3354) + 12.847,52 €

Et d'ajuster la participation du Budget Général « Autres dettes GFP de rattachement ».

L'équilibre du Budget supplémentaire du Budget Annexe de l'Aménagement se présente ainsi ;

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018				
-- Budget Annexe de l'Aménagement --				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
002	002		Résultat de Fonctionnement reporté	12 847,52
	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				12 847,52
RECETTES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	12 847,52
	7015		Vente de terrains aménagés	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				12 847,52
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
040	3555		Stocks de terrains aménagés	12 847,52
16	168751		Remboursement Avance du Budget Principal	192 448,29
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				205 295,81
RECETTES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
001	001		Solde d'exécution section d'investissement	415 335,81
16	168751		Avance du Budget Principal	- 210 040,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				205 295,81

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
12.847,52 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

205.295,81 €

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

4 – Budgets Annexes de l’Eau et de l’Assainissement

4.1. Budget Annexe de l’Assainissement en DSP

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1^{er} janvier 2018.
Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd’hui d’ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Charges à caractère général (chapitre 011)	220 210	Produits des services (chapitre 70)	- 536 800
Charges de personnel (chapitre 012)	180 000	Participations et subventions (chapitre 74)	18 350
Autres charges de gestion courante (65)	- 70 800	Autres produits de gestion courante (75)	- 10 000
Intérêts de la dette (Chapitre 66)	- 20 200		
Charges exceptionnelles (67)	- 24 500		
Dotations aux provisions et dépréciations (68)	- 68 000	Amortissements des subventions transférables (chapitre 042)	81 000
Dotation aux amortissements (chapitre 042)	408 700		
Virement à la section d’investissement (chapitre 023)	- 1 072 860		
Total Dépenses	- 447 450	Total Recettes	- 447 450
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Capital de la dette (chapitre 16)	87 700	Virement de la section de Fonctionnement (chapitre 021)	- 1 072 860
		Ressources Propres	
Total Dette	87 700	Total Ressources Propres	- 1 072 860
Amortissement des subventions transférables (chapitre 040)	81 000	Dotations aux amortissements (chapitre 040)	408 700
Dépenses d’équipement	17 455 440	Subventions / participations	4 306 989
Subventions d’investissement	76 902	Emprunt	14 058 213
Total Dépenses	17 701 042	Total Recettes	17 701 042

La section de fonctionnement s’équilibre en dépenses et en recettes à :
- 447.450,00 €

La section d’investissement s’équilibre en dépenses et en recettes à :
17.701.042,00 €

4.2. Budget Annexe de l'Assainissement en Régie

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.
Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	COTE		B.S. 2018	CHAP	COTE		B.S. 2018
011	6287	Remboursement de frais aux communes membres	970 098	70	7087	Rembours. de frais par les communes membres	934 303
012	6215	Remboursement frais de personnel exerçant compétence	280 736				
042	6811	Dotations aux amortissements	4 000	042	777	Quote part des subventions transférables	11 000
023	023	Virement à la section d'investissement	- 309 531				
Total Dépenses			945 303	Total Recettes			945 303
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	COTE		B.S. 2018	CHAP	COTE		B.S. 2018
				021	021	Virement de la section de Fonctionnement	- 309 531
040	13918	Subventions d'équipement transférables	11 000	040	281532	Dotations aux amortissements	4 000
16	1641	Remboursement capital - Autres dettes	-	16	1641	Emprunt et dette	1 108 463
23	238	Dépenses d'équipement	791 932				
23	238	Travaux d'urgence (enveloppe globalisée)					
Total Dépenses			802 932	Total Recettes			802 932

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
945.303 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
802.932 €**

4.3. Budget Annexe de l'Eau en DSP

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.
Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Charges à caractère général (Chapitres 011)	- 242 930	Produits des services (Chapitre 70)	- 1 083 400
Charges de personnel (Chapitre 012)	- 25 000	Participations et subventions (Chapitre 74)	- 66 900
Autres charges de gestion courante (65)	200	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	12 900
Intérêts de la dette (Chapitre 66)	26 040		
Autres dépenses (Chapitres 67,68 et 022)	- 180 535		
Dotations aux amortissements (Chapitre 042)	- 11 770	Amortissements des subventions transférables (Chapitre 042)	61 585
Virement à la section d'Investissement (Chapitre 023)	- 641 820		
Total Dépenses	- 1 075 815	Total Recettes	- 1 075 815
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Capital de la dette (Chapitre 16)	48 630	Virement de la section de Fonctionnement (Chapitre 021)	- 641 820
		Ressources Propres	
Total Dette	48 630	Total Ressources Propres	- 641 820
Amortissement des subventions transférables (Chapitre 040)	61 585	Dotations aux amortissements (Chapitre 040)	- 11 770
Dépenses d'équipement	12 665 500	Subventions / participations	4 293 043
		Emprunt d'équilibre	9 136 262
Total Dépenses	12 775 715	Total Recettes	12 775 715

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 075 815 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

12 775 715 €

4.4. Budget Annexe de l'Eau en Régie

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.

Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	B.S. 2018		B.S. 2018
Dépenses liées à l'exercice de la compétence	155 952	Produits liés à l'exercice de la compétence	168 573
Charges de personnel	436 736		
		Subventions et participations	380
Intérêts de la dette	-	Autres produits	25 550
Autres dépenses	-		
Dotations aux amortissements	83 167	Subventions transférables	-
Virement à la section d'Investissement	- 481 352		
Total Dépenses	194 503	Total Recettes	194 503

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	B.S. 2018		B.S. 2018
Capital de la dette	-	Virement de la section de Fonctionnement	- 481 352
		Ressources propres	
Total Dette	-	Total Ressources Propres	- 481 352
		Dotations aux amortissements	83 167
Subventions d'équipement transférables	-		
Dépenses d'équipement	2 427 885	subventions / participations	
		Emprunt d'équilibre	2 826 070
Total Dépenses	2 427 885	Total Recettes	2 427 885

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

194.503 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

2.427.885 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 034-3053/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif 2018 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Les Budgets Supplémentaires 2018 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix sont adoptés, par nature, tel qu'ils vous sont présentés ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Didier KHELFA